

1. PRE-PROGRAMME

L'enjeu, à travers ce projet, est d'amorcer une nouvelle étape pour préparer l'avenir de la rue d'Aubagne marquée par les effondrements du 5 novembre 2018.

Ce projet d'intérêt général et ouvert au public s'implantera sur le foncier des immeubles d'habitation effondrés, aux 63, 65 et 67 rue d'Aubagne.

Ce projet marquera, en concertation avec les familles des victimes, la reconquête symbolique de ces adresses.

Le projet consiste en la création d'un lieu ressources temporaire, évolutif et polyvalent, respectant la mémoire du lieu, avec à la fois :

- Une construction accueillant du public et occupant prévisionnellement a minima 60% de la parcelle,
- l'aménagement paysager des extérieurs, accompagnant la construction sur la parcelle.

Classement d'ERP envisagé : Type L (salle de quartier, salle réservée aux associations)

Construction : volume capable le plus ouvert possible dans son espace central, évolutif et modulable dans son agencement (cloisonnement amovible, rideau phonique...), avec accueil des activités suivantes possibles (pouvant évoluer dans le temps et s'adapter aux besoins) :

- Salle de conférence / petits spectacles de quartier
- Expositions
- Ateliers associatifs
- Cuisine solidaire
- Lieu de rencontre / débats / réunions publiques
- Permanence de quartier
- ...

Aménagements intérieurs : espace central d'accueil du public, sanitaires H/F/PMR, coin cuisine (voir si cuisine « pro » pour accueillir des ateliers cuisine), 1 ou 2 bureaux d'accueil pour tenir des permanences.

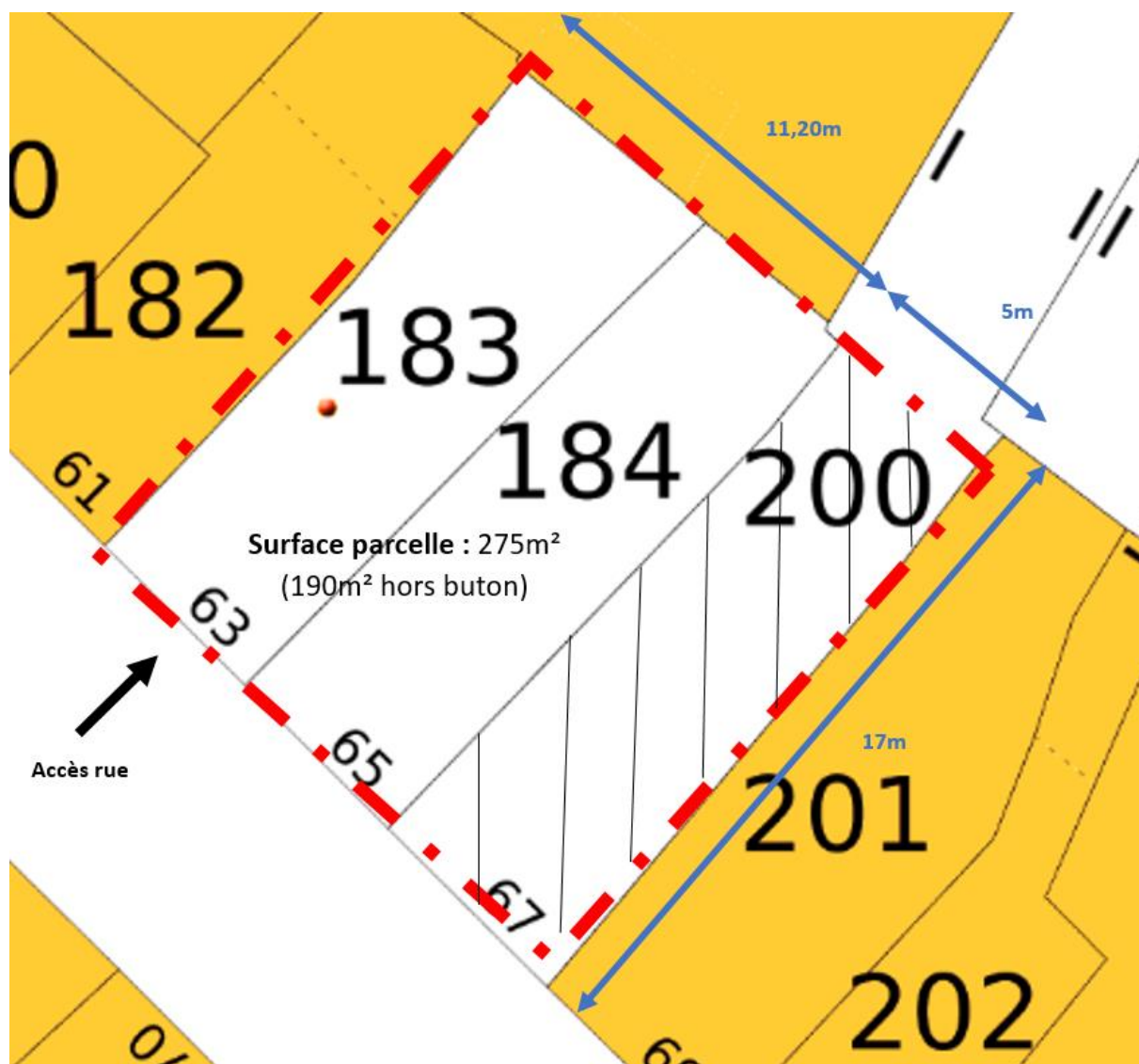
Espace extérieur : séparation avec la voie publique, aménagement paysager de la parcelle,

Ambitions environnementales : structure légère en matériaux biosourcés/géosourcés et de réemploi, à faible impact carbone, conception bioclimatique visant un confort thermique été comme hiver, possibilité de réutiliser tout ou partie des matériaux et éléments de construction à la fin de vie de l'ouvrage.

Aménagements et menuiseries intérieures : intégrer aménagements intérieurs et extérieurs fixes nécessaires (hors mobilier déplaçable). Privilégier éléments de réemploi (ressourcerie...) ou fabriqués à partir de matériaux de réemploi.

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 520 000 € HT

2. ANNEXE – PLAN DES PARCELLES CONCERNEES



Emprise parcelle



Buton béton